(Date)

Député.e (Nom)

Chambre des communes

Ottawa, Ontario

K1A 0A6

Cher, Chère (Mr /Mme Nom),

Alors que vous représentez ma circonscription à la Chambre des communes, je m’adresse à vous pour demander au gouvernement de prévoir une exonération de l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital pour les professionnels de la santé. En tant qu'optométriste, je suis très préoccupé par les changements proposés à l'imposition des gains en capital annoncés dans le [budget fédéral de 2024](https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2024/04/lequite-fiscale-pour-chaque-generation.html), en particulier en ce qui concerne les implications pour les professionnels de la santé, comme moi, qui comptent sur leur entreprise comme un élément important de leur planification de la retraite.

À un moment où l’accès aux soins primaires est soumis à des pressions considérables, les gouvernements doivent utiliser tous les outils imaginables pour favoriser le recrutement et la rétention des professionnels de la santé. Le calendrier des changements proposés ajoutera non seulement un fardeau financier supplémentaire aux fournisseurs de soins de santé, mais pourrait également dissuader les gens d’ouvrir de nouveaux cabinets, surtout dans les collectivités rurales et éloignées qui sont chroniquement mal desservies.

L’augmentation du taux d’inclusion de l’impôt sur les gains en capital de la moitié aux deux tiers risque d’étouffer l’innovation et l’entrepreneuriat au sein de ces professions. L’augmentation des impôts sur les gains en capital réduira les ressources dont disposent les professionnels de la santé pour investir dans de nouveaux équipements, des technologies et de la formation, ce qui limitera leur capacité à s’adapter aux besoins changeants des patients et à obtenir des résultats optimaux en matière de soins de santé.

Bien que cette mesure fiscale ait pour objectif d’assurer l’équité, elle risque par inadvertance d’imposer un fardeau financier plus lourd à ceux qui ont investi des sommes importantes pour servir leurs collectivités dans de petites régions, souvent rurales ou mal desservies. Elle pourrait également dissuader les nouveaux praticiens et ceux qui aspirent à le devenir d’accéder aux professions de la santé, ce qui irait à l’encontre de l’effet escompté des récents changements apportés au budget fédéral.

Bien qu’elle soit avantageuse, l’augmentation proposée de l’exemption cumulative des gains en capital à 1,25 M$ pourrait ne pas compenser entièrement l’augmentation de la dette fiscale qui découle du taux d’inclusion plus élevé de 67 %. Je comprends que cette mesure proposée tente de fournir une solution au déficit du Canada, mais elle est peu perspicace et complexe. Bon nombre de praticiens planifient leur retraite en fonction des capitaux investis dans leur entreprise, et le nouveau régime fiscal pourrait réduire considérablement la valeur qu’ils s’attendent à retirer de leurs années de service.

J’apprécie les efforts du gouvernement pour équilibrer les mesures économiques et soutenir les entrepreneurs. Toutefois, j’exhorte fortement votre bureau à tenir compte de la situation particulière des professionnels de la santé que nous représentons, qui n’ont peut-être pas le même soutien financier ou les prestations de retraite qu’ont les autres professionnels et qui comptent sur les gains en capital pour planifier leur retraite.

De plus, l’augmentation proposée de l’impôt sur les gains en capital dissuadera les investissements dans l’économie canadienne à un moment où la reprise et la croissance en ont le plus besoin. Les cliniques de soins communautaires et les petites entreprises sont des moteurs de l’activité économique et de la création d’emplois. En augmentant les impôts sur les rendements générés par ces investissements, le gouvernement risque de miner les entreprises qui sont essentielles à la reconstruction de notre économie.

J’exhorte le gouvernement à :

1. procéder à une réévaluation approfondie de l’incidence de ces changements fiscaux sur les professionnels de la santé,
2. exonérer les professionnels de la santé des modifications proposées à l’impôt sur les gains en capital afin qu’ils puissent poursuivre leur engagement envers les services de santé communautaires.

Je vous remercie de prendre en compte mes préoccupations. J'attends avec impatience votre réponse et j'espère avoir l'occasion d'en discuter prochainement.

Cordialement,

Dr (nom)

(Nom de la clinique)

(Adresse)